

POLITIQUE DE PROTECTION DES ENFANTS

Un guide pour comprendre la politique de protection des enfants de Mercy Corps

Ce document fournit des indications supplémentaires sur la politique de protection des enfants de Mercy Corps et ne remplace pas la politique effective. Ces conseils renforcent l'engagement de Mercy Corps afin de garantir la protection des enfants avec lesquels nous sommes en contact dans le cadre de notre travail.

Mercy Corps a la responsabilité particulière de garantir la sécurité et la dignité de tous les enfants avec lesquels nous sommes en contact. Mercy Corps ne tolérera aucun comportement d'exploitation ou de violence à l'égard des enfants. Il peut s'agir d'un comportement d'ordre physique, psychologique, sexuel, verbal ou de négligence.



Consulter la politique de protection des enfants dans la bibliothèque numérique.



Suivre la formation eLearning dans Talent Development sur Talent.MercyCorps.org



Mercy Corps attend de tous ses collaborateurs, partenaires et visiteurs qu'ils traitent tous les enfants (**c'est-à-dire toute personne de moins de 18 ans**) avec respect et dignité et agissent toujours dans l'intérêt de l'enfant afin de veiller à son bien-être physique et émotionnel, sans jamais avoir de comportement qui pourrait être perçu comme abusif ou relevant de l'exploitation.



Mercy Corps exige de ses collaborateurs qu'ils signalent tout comportement abusif ou relevant de l'exploitation impliquant des enfants. Les signalements anonymes à la ligne Integrity sont possibles et tout le monde peut demander l'anonymat. **N'oubliez pas que votre rôle n'est pas d'enquêter**, car ce sera fait en suivant une procédure déterminée.



Mercy Corps **ne tolérera aucune forme de représailles** contre les collaborateurs, les partenaires ou les bénéficiaires qui signaleraient des soucis de protection des enfants si ce signalement est fait de bonne foi.



Ce type d'allégation sera pris très au sérieux et Mercy Corps traitera toute information avec la plus grande confidentialité. La sécurité et le bien-être des personnes sauvées sont notre préoccupation première ainsi que la sécurité des témoins et des accusés.



Il n'est possible d'obtenir et d'utiliser des images et des histoires où on peut identifier des enfants qu'après avoir obtenu le consentement de leurs parents ou tuteurs, de préférence par écrit lorsque c'est possible. **De plus, il faut également obtenir son consentement si l'enfant a plus de 14 ans (en plus du consentement du parent ou du tuteur).**

IL EST IMPORTANT DE BIEN COMPRENDRE LES TERMES CLÉS SUIVANTS :



La maltraitance recouvre la violence physique, les mauvais traitements psychologiques, les violences sexuelles, la négligence ou le manque de surveillance, le trafic, l'exploitation publicitaire, commerciale, professionnelle ou autre entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé, le bien-être, la survie, le développement ou la dignité de l'enfant.



La violence physique est définie comme une action ou une absence d'action entraînant une blessure (pas nécessairement visible), une douleur ou une souffrance inutile ou injustifiée sans causer de blessure, un préjudice ou un risque d'atteinte à la santé ou au bien-être de l'enfant, ou à son décès. Parmi ces actions, on peut citer sans toutefois s'y limiter, le fait de donner des coups de poing, des coups de pied, battre, mordre, secouer, pousser violemment, poignarder, étouffer, frapper (quel que soit l'objet utilisé) ou brûler.



La violence psychologique recouvre les dommages psychologiques ou les atteintes à la stabilité émotionnelle de l'enfant, provoquée par des actes, des menaces d'actions ou des moyens de coercition.



La violence sexuelle consiste à forcer, contraindre ou inciter un enfant à participer à des activités sexuelles.

RAPPELLEZ-VOUS EN !

[mercycorps.org/integrity hotline](https://mercycorps.org/integrity-hotline)
ou
integrityhotline@mercycorps.org



Discussion sur la politique

QUESTIONS*

Dans mon pays, il est courant de frapper un enfant qui désobéit ou se comporte mal. Pourquoi ne puis-je pas attraper un enfant et le secouer, s'il se conduit mal lors d'un de nos événements chez Mercy Corps ?

Que signifie négliger un enfant selon cette politique ?

Nous prenons toujours des photos des enfants dans nos programmes et les utilisons sur des affiches pour mettre en valeur notre travail. Comment peut-on attendre de moi que j'obtienne la permission des parents de tous ces enfants ?

J'ai vu un collaborateur d'une organisation partenaire attraper le bras d'un garçon qui attendait devant le bureau d'un des sites de notre programme. Ce collaborateur a jeté le garçon par terre et lui a dit qu'il était « stupide ». Personne d'autre ne s'est offusqué de l'incident. Que devrais-je faire ?

... ET RÉPONSES

On ne peut en aucun cas blesser physiquement les enfants faisant partie de nos programmes ou les autres enfants avec lesquels les collaborateurs de Mercy Corps peuvent interagir en travaillant. **Ceci serait une violation de notre politique et de nos valeurs qui consistent à agir au mieux de l'intérêt des enfants.**

La négligence, au sens de cette politique, fait référence à un manquement persistant à satisfaire les besoins physiques ou psychologiques de base d'un enfant, pouvant entraîner une dégradation grave de son développement physique, émotionnel ou mental. Il peut s'agir d'un manque de surveillance ou de protection contre des dangers connus, le fait de ne pas lui offrir un toit, ou des conditions de travail ou de vie sûres. **Il peut également s'agir de placer un enfant en danger de maltraitance ou d'exploitation.** Il faut suivre les procédures de déclaration spécifiques aux autorités du pays.

Un formulaire d'autorisation est disponible sur le hub et s'intitule « Consent & Release Form for Interviews, Photos & Videos ». Un membre de votre équipe communication en a peut-être déjà un pour vous. Même si c'est peut-être un inconvénient, c'est par respect pour la dignité des enfants et de leurs parents que nous leur demandons leur accord pour les prendre en photo ou raconter leur histoire.

Ce type de comportement enfreint la politique de protection des enfants de Mercy Corps et doit être signalé. **Les partenaires sont tenus de suivre nos politiques et d'exercer leurs activités de manière à respecter les valeurs de Mercy Corps.**